Le projet Cigéo et la DUP

7 décembre 2020

Présentation au Conseil d'administration du CLIS

avec intégration des r*éponses aux questions du CEDRA*

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

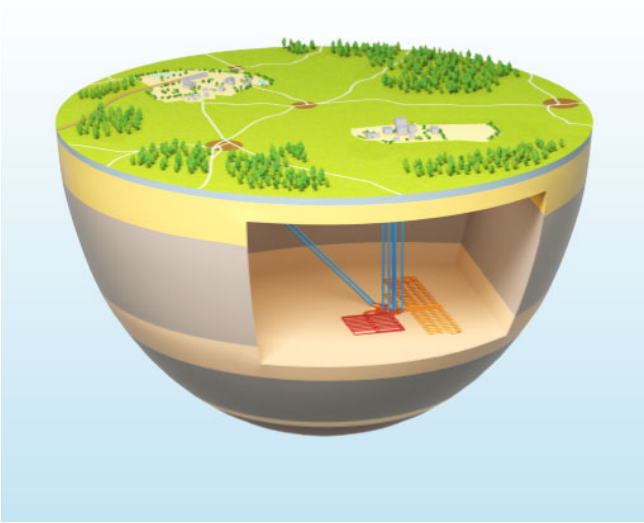

Le projet Cigéo

Centre industriel de stockage géologique pour les déchets HA et MA-VL

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Les installations du stockage

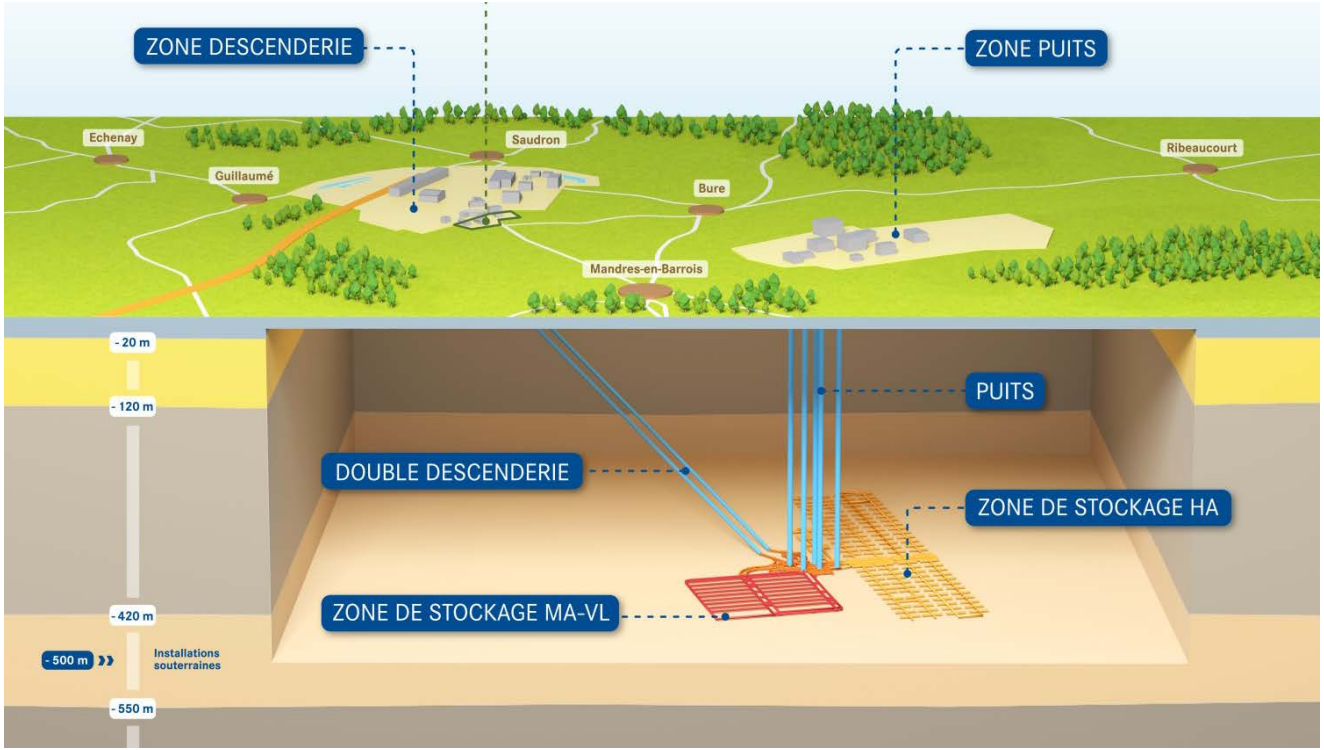

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

La Zone Puits

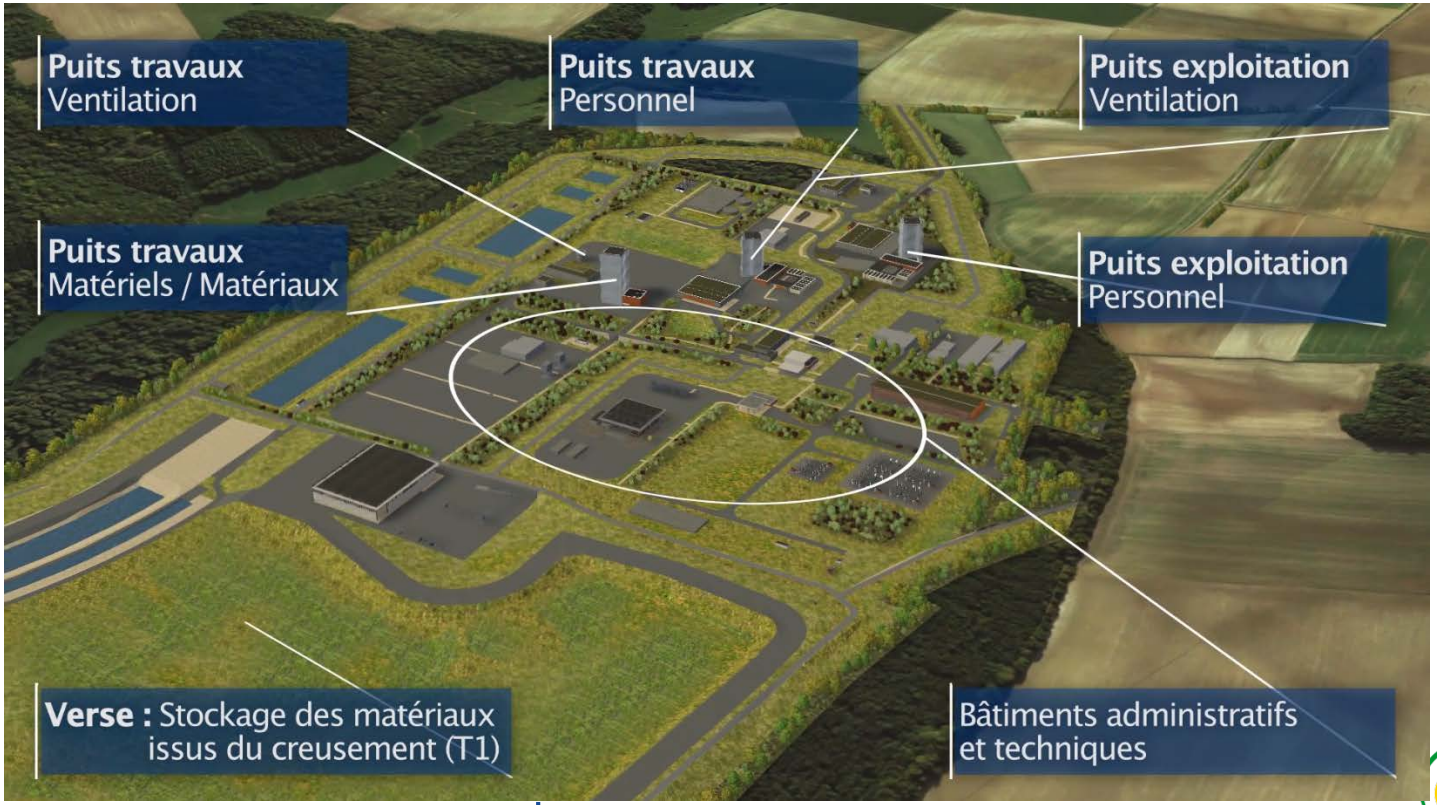

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

La zone Descenderies

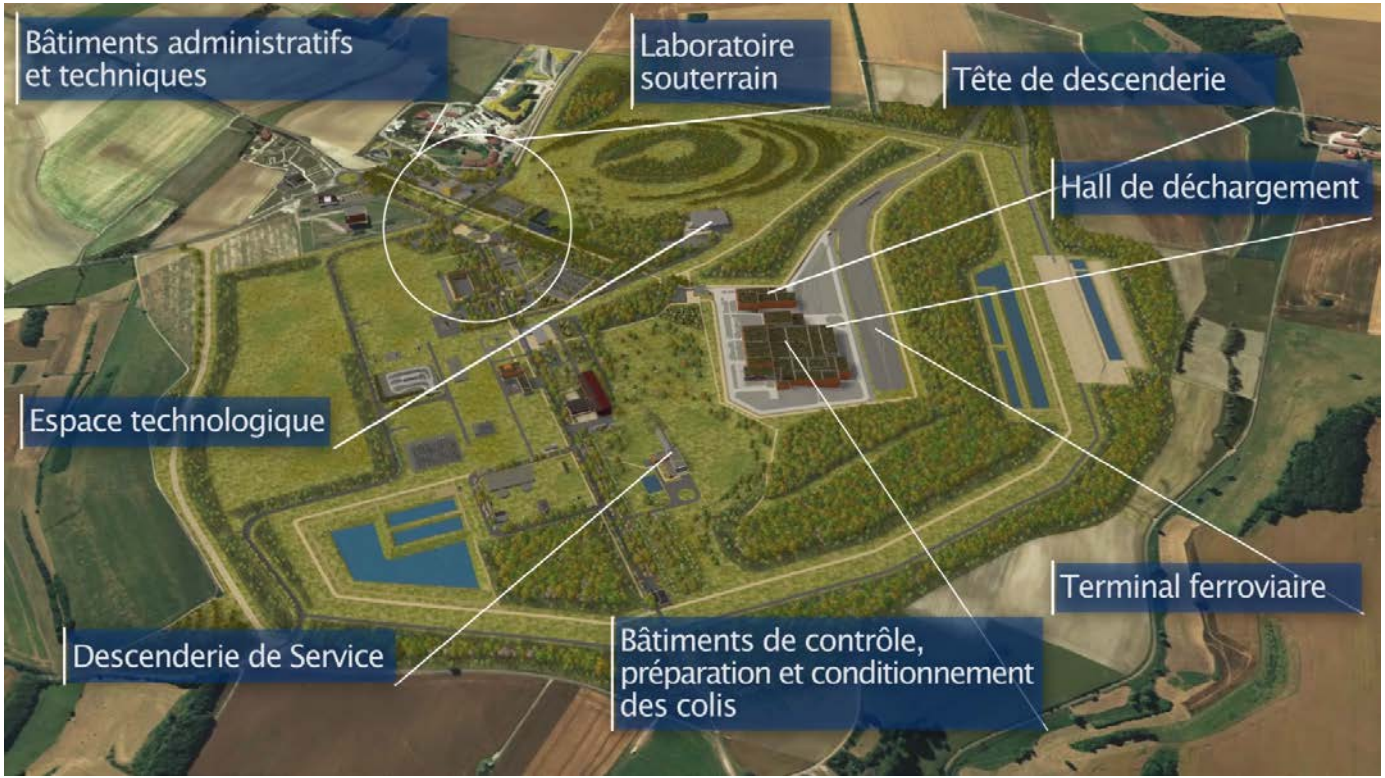

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

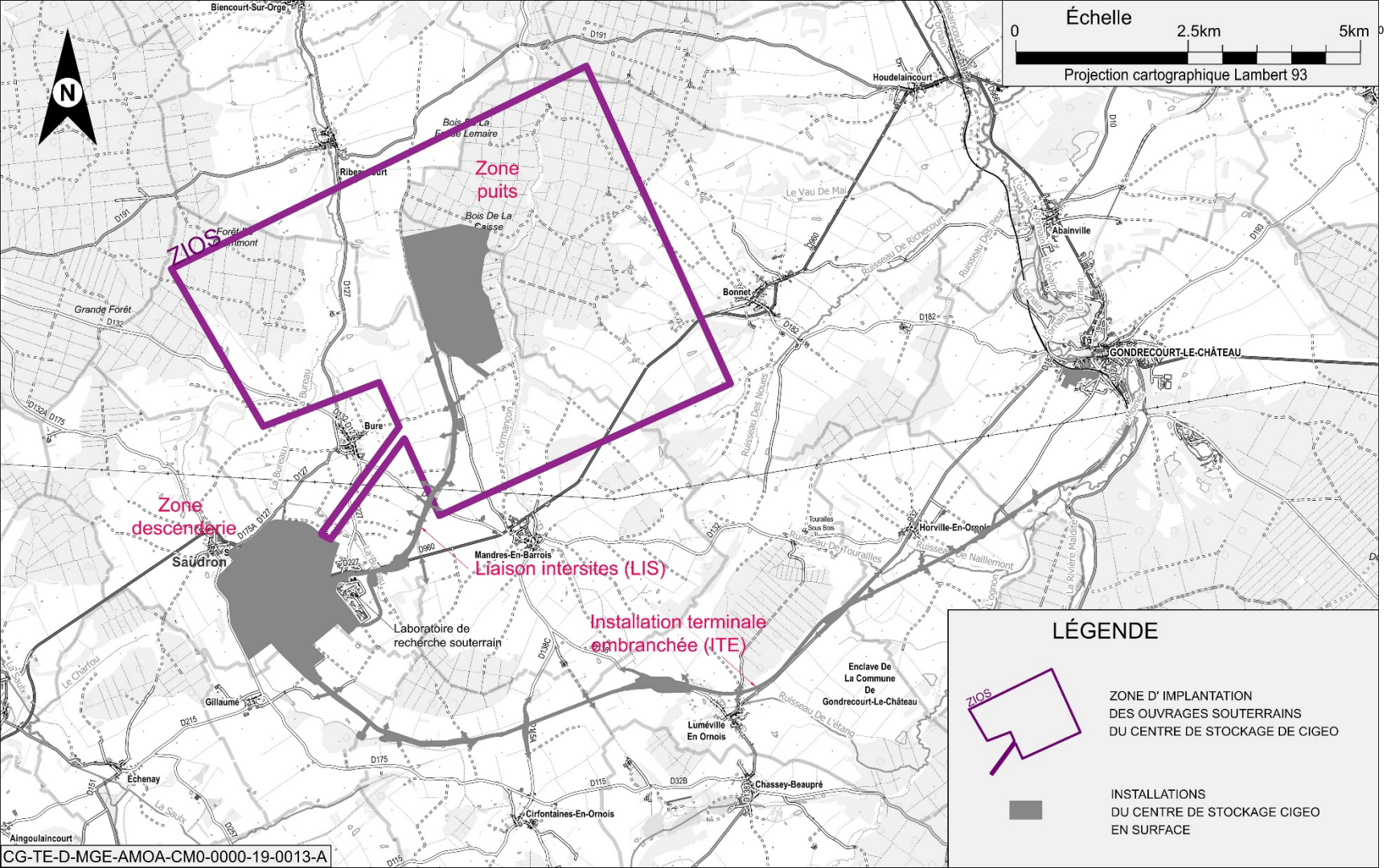

CG-TE-D-MGE-AMOA-CM0-0000-19-0013-A

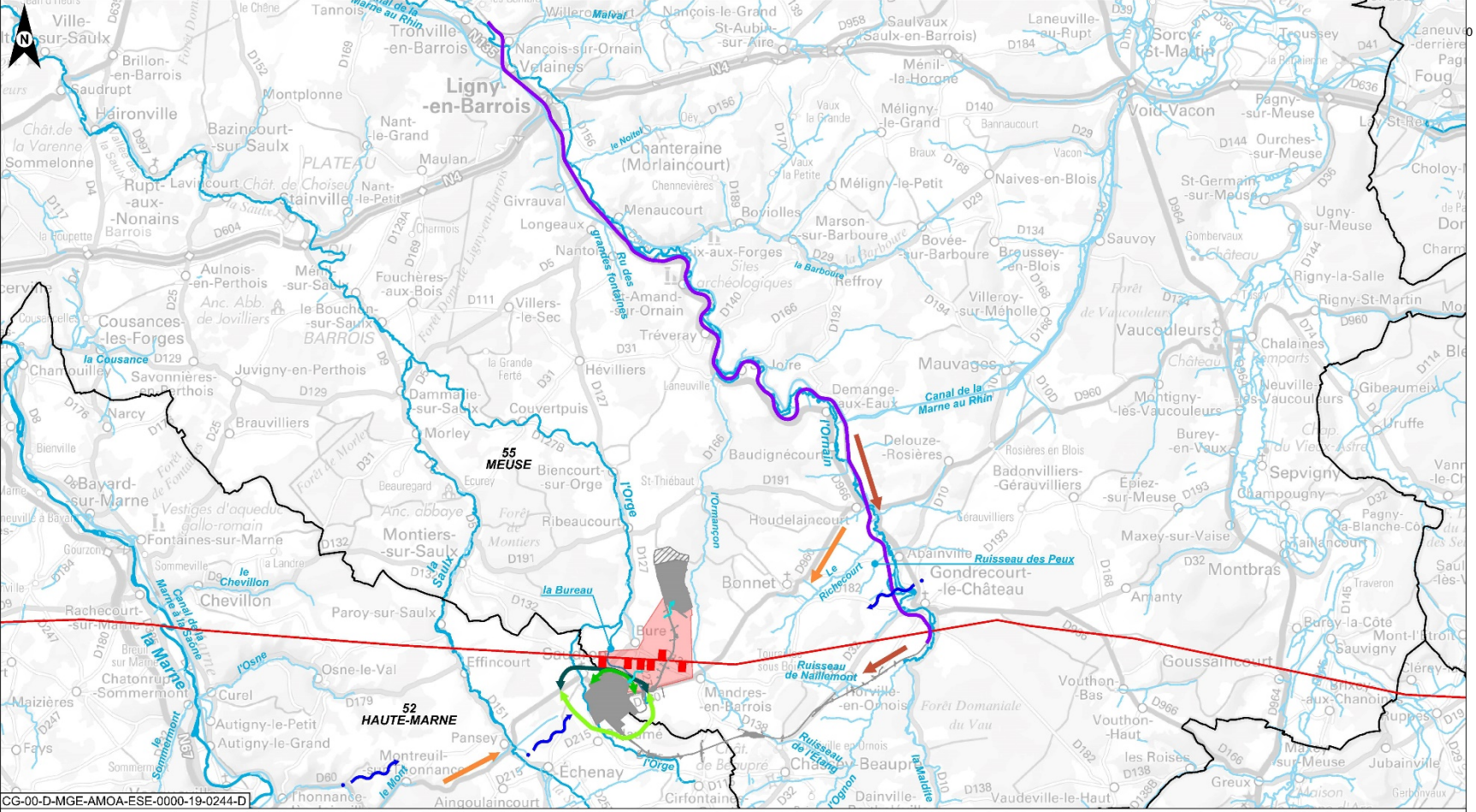

CG-00-D-MGE-AMOA-ESE-0000-19-0244-D

LÉGENDE

- Limite départementale
- Cours d'eau

Échelle: 0 4km

Projection cartographique Lambert RGF93

Centre de stockage Cigéo (Andra)

- Installations en surface
- Zone d'extention potentielle de la zone puits

Opération d'alimentation électrique (RTE)

- Variantes de positionnement du poste électrique 400 kV/90 kV *Positionnement définitif soumis à concertation*
- Fuseau des liaisons électriques enterrées *Tracé définitif soumis à concertation*
- Renforcement et sécurisation de la ligne électrique 400 kV

Opération d'adduction d'eau (SIAEP et SIVU)

- Ressources en eau à connecter
- Principe d'alimentation *Tracé définitif soumis à concertation*
- Principe de raccordement sur zones puits et descenderie du centre de stockage Cigéo - *Tracé définitif soumis à concertation*

Opération de mise à niveau de la ligne ferroviaire 027000

- Ligne ferroviaire 027000

Opération de déviation de la RD 960/60 (CG52)

Tracés définitifs soumis à concertation

- Option de proximité
- Option nord
- Option sud

Opération d'expédition et transport des colis de déchets radioactifs (Producteurs : EDF, ORANO, CEA)

Tracés définitifs soumis à concertation

- Acheminement ferroviaire
- Acheminement routier

Le dossier de demande de DUP du centre de stockage Cigéo

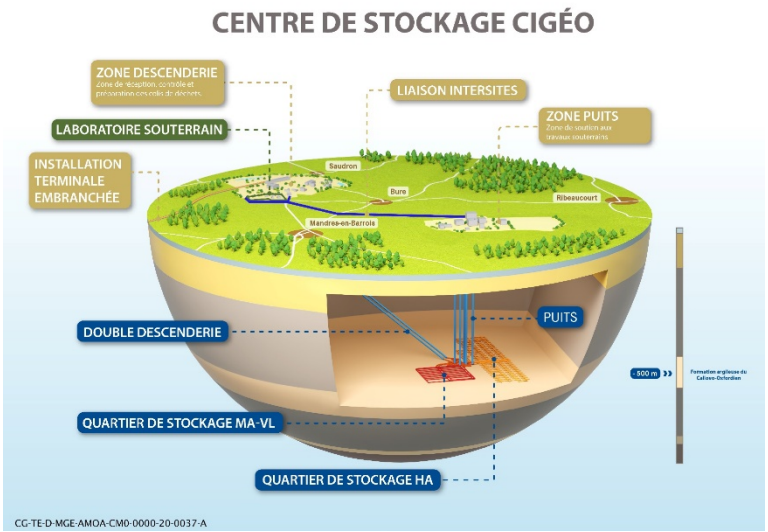

- ✓ Pourquoi déposer une DUP, à quoi sert-elle ?
- ✓ Le contenu du dossier de DUP, focus sur l'étude d'impact de Cigéo
- ✓ Les prochaines étapes : l'instruction et l'enquête publique

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Déclaration d'utilité publique

Pour quoi faire ?

Asseoir l'intérêt général du projet

Permettre la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) applicables sur la zone d'implantation du centre de stockage Cigéo

→ La DUP permettra de déposer les futurs dossiers réglementaires relatifs aux premiers travaux

Permettre en cas d'échec des acquisitions amiables, les expropriations nécessaires

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Contenu thématique du dossier de DUP du projet CIGEO

Les pièces soumises à enquête publique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

PIÈCE 0
Présentation non-technique du centre de stockage Cigéo

PIÈCE 1
Notice explicative

PIÈCE 2
Plan de situation

PIÈCE 3
Plan général des travaux

PIÈCE 4
Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

PIÈCE 11
Modalités de rétablissement des voies interrompues

ENVIRONNEMENT : IMPACT ET MESURES

PIÈCE 6
Étude d'impact du projet global Cigéo

PIÈCE 6 BIS
Résumé non-technique de l'étude d'impact du projet global Cigéo

JURIDIQUE

PIÈCE 7
Informations juridiques et administratives

PIÈCE 8
Avis émis sur le projet de centre de stockage Cigéo

PIÈCE 10
Délibération du Conseil d'administration

CONCERTATION

PIÈCE 9
Bilan de la participation du public à l'élaboration du projet de centre de stockage Cigéo

ÉCONOMIE

PIÈCE 5
Appréciation sommaire des dépenses

PIÈCE 13
Évaluation économique et sociale des infrastructures de transport du projet global Cigéo

URBANISME

PIÈCE 12
Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

TERRITOIRE

PIÈCE 14
Synthèse des perspectives d'aménagement et de développement du territoire

AIDE À LA LECTURE ET À LA COMPRÉHENSION DU DOSSIER

PIÈCE 15
Glossaire et acronymes

PIÈCE 16
Guide de lecture

PIÈCE 17
Annexes

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

ANDRA

Cigéo

Question du Cedra sur l'étude d'impact globale du projet

Est-ce que cette étude sera fournie lors de l'enquête publique sur la DUP portée par l'Andra ?

Oui, l'étude d'impact (pièce 6 avec le résumé non technique en pièce 6bis) est une pièce majeure des 18 pièces qui composent la demande de déclaration publique du centre de stockage Cigéo.
L'intégralité du dossier de DUP actuellement en cours d'instruction a été mis en ligne sur le site internet de l'Andra le 6 novembre 2020

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Question du Cedra sur les modalités d'organisation de l'enquête publique du dossier de demande de DUP

Quelles sont les dates précises de l'enquête publique (étapes détaillées de la procédure devant conduire à cette DUP : durée, qui fait quoi, documents à disposition du public, etc. ?

Quatre phases :

1. Première instruction par les différentes autorités et services de l'Etat dont l'avis de l'autorité environnementale (attendu au plus tard le 17/01/2021) et des collectivités territoriales d'implantation
2. Enquête publique pilotée par la commission d'enquête (date à définir par le Préfet), d'une durée minimale d'un mois
3. Rapport et conclusions de la Commission d'enquête et mémoire en réponse de l'Andra selon les délais réglementaires
4. Préparation du décret d'utilité publique par les services de l'Etat

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Question du Cedra sur les modalités d'organisation de l'enquête publique du dossier de demande de DUP

Question : quelles seront les mairies concernées par la mise à disposition du dossier et par des permanences de commissaires enquêteurs ?

L'Andra a proposé la mise à disposition physique du dossier et des registres dans les 11 communes concernées par le centre de stockage Cigéo
→ 8 en Meuse et 3 en Haute-Marne :

- ✓ Mandres-en-Barrois
- ✓ Bure
- ✓ Bonnet
- ✓ Gondrecourt-le-Château
- ✓ Horville-en-Ornois
- ✓ Houdelaincourt
- ✓ Ribeaucourt
- ✓ Saint-Joire
- ✓ Saudron,
- ✓ Gillaumé
- ✓ Cirfontaines-en-Ornois

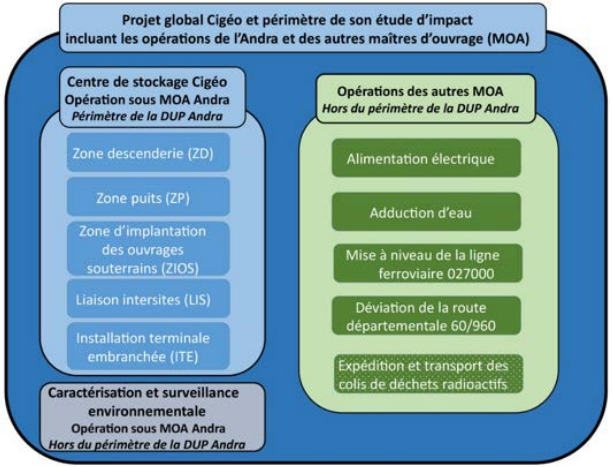

L'Andra a proposé un périmètre d'affichage de l'avis d'enquête dans toutes les communes concernées par le projet global Cigéo

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Question du Cedra sur les modalités d'organisation de l'enquête publique du dossier de demande de DUP

Y aura-t-il aussi des permanences de commissaires enquêteurs dans les lieux de provenance des déchets et les secteurs qui seraient traversés par les transports routiers et ferroviaires de déchets radioactifs acheminés jusque Cigéo ?

Un dispositif d'information approprié sera mis en place pour chaque zone concernée par le projet global Cigéo, ce dispositif est à la main de la commission d'enquête

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Question du Cedra sur les aménagements préalables

Quels sont ceux que l'Andra compte réaliser en amont de la DUP et ceux en amont de la demande d'autorisation de création ?

En amont de la DUP, l'Andra poursuivra les relevés environnementaux et les travaux de caractérisation du site liés aux différentes études de conception.

Après l'obtention de la DUP et en amont de l'obtention du décret d'autorisation de création, l'Andra devra solliciter les autorisations spécifiques pour engager chacun des aménagements préalables à la construction initiale du centre de stockage. Les premières demandes d'autorisation concerneront l'archéologie préventive.

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Vision synthétique des phases de déploiement du projet global Cigéo

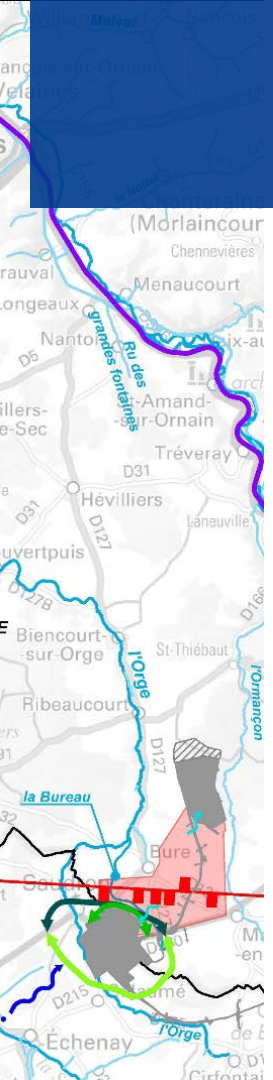

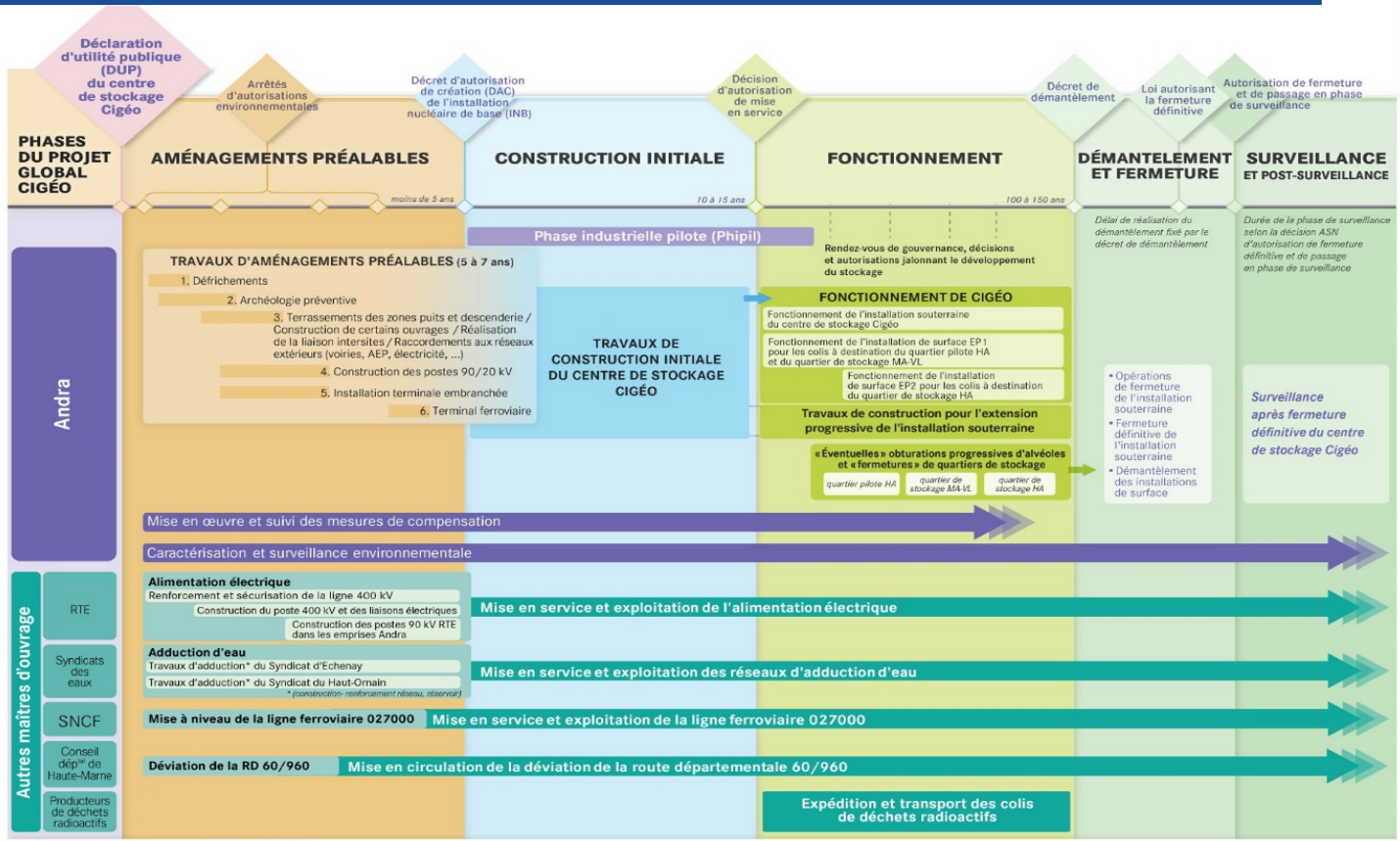

CG-TE-D-MGE-AMOA-ESE-0000-18-0427-E

Question du Cedra sur les acteurs du projet global Cigéo

Qui seront les maitres d'ouvrage et maitres d'œuvre ?

Pour le centre de stockage Cigéo (englobant à la fois ZD, ZP, LIS, ITE et ZIOS), l'opération sera sous maitrise d'ouvrage de l'Andra. Il en est de même pour l'opération de caractérisation et de surveillance environnementale

Pour le projet global Cigéo, en plus de l'opération de caractérisation et de surveillance environnementale sous maitrise d'ouvrage de l'Andra, interviendront les maitres d'ouvrage suivants : RTE, le syndicat des eaux du Haut Ornain et le SIAP d'Echenay, SNCF Réseau, le Conseil départemental de la Haute-Marne en lien avec celui de la Meuse, les producteurs de déchets sont par ailleurs maîtres d'ouvrage des installations d'entreposage et d'expédition vers Cigéo des colis de déchets radioactifs.

Les maitres d'œuvre ne seront connus qu'à l'issue des différents appels d'offres lancés par l'Andra et les autres MOA.

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Question du Cedra sur l'étude d'impact globale et son actualisation

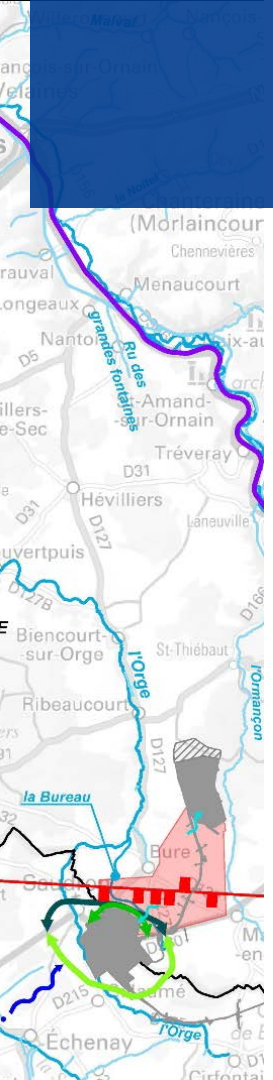

Y aura-t-il d'autres évaluations environnementales et/ou études d'impacts pour ces travaux ; quand seront-elles disponibles ?

L'étude d'impact déposée par l'Andra dans le cadre de la demande de DUP concerne le projet global Cigéo, c'est-à-dire qu'elle prend en compte les impacts liés aux opérations des MOA autres que l'Andra.

Le principe est que lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de la première autorisation, le MOA actualise l'étude d'impact.

Il y aura donc des actualisations de l'étude d'impact du projet global Cigéo à l'occasion des dépôts des dossiers réglementaires successifs de l'Andra et des autres MOA

- Pour présenter les avancements de la conception et de la concertation de chacune des opérations de chacun des MOA
- Pour présenter un niveau de détail suffisant pour les procédures d'autorisation auxquelles elle est jointe (principe de proportionnalité)

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Question du Cedra sur la participation du public

Quelles sont les procédures de consultations du public associées ?

Des concertations préalables et des enquêtes publiques seront menées en application de la réglementation applicable aux différentes opérations composant le projet global Cigéo.

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Questions / Réponses

Merci de votre attention

Avez-vous des questions

et/ou remarques à partager

suite à cette présentation ?

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.